



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2131

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Aménagement des espaces publics du centre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Approbation du programme de l'opération

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur : Monsieur Gléréan**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrôt, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

**Séance publique du 4 avril 2011****Délibération n° 2011-2131**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Aménagement des espaces publics du centre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Approbation du programme de l'opération**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'îlot Reynier Touchagues se trouve au centre de la commune de Saint Cyr au Mont d'Or, laquelle est traversée par trois voies principales de transit intercommunal. La topographie est complexe : le village est vallonné, s'étage sur plusieurs niveaux et présente véritablement un "nœud routier", au droit de l'îlot Reynier Touchagues. La reconfiguration de ce dernier constitue un projet prioritaire pour la commune. Compte tenu de l'imbrication des espaces et des usages, l'intervention de la Communauté urbaine de Lyon se fera par phases.

La réflexion autour de l'îlot Reynier Touchagues s'effectue sur un périmètre global intégrant la place de la République, la rue Reynier, le groupe scolaire et la route de Lyon. L'intervention sur le cœur de bourg va permettre de réorganiser le fonctionnement des espaces publics du centre, par leur mise en relation sécurisée.

Une première intervention permettra de mettre en œuvre le programme suivant :

- la réorganisation et l'optimisation des stationnements sur la place de la République, notamment l'îlot planté face aux commerces,
- la création d'un ensemble de cheminements piétons dans le parc de la Mairie, permettant d'irriguer les divers espaces de stationnements périphériques et lieux publics,
- le réaménagement de la rue Touchagues, qui jouera un rôle de parvis pour le groupe scolaire, soit une surface d'environ 6 000 mètres carrés.

Elle sera complétée, dans un second temps, par :

- le réaménagement de la place de la République,
- la constructibilité de la partie sud de l'îlot Reynier.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette première tranche prévoit un démarrage des travaux pour le printemps 2013 et une livraison à fin 2013.

L'aménagement de la place de la République et de l'îlot Reynier fera l'objet d'une intervention ultérieure sur la base des conclusions de l'étude préliminaire globale.

Les travaux de la première tranche, hors frais de maîtrise d'œuvre, pourraient s'élever à 1 350 000 € TTC et comprendre :

- les cheminements piétons dans le parc de la Mairie, mettant en relation diverses poches de stationnements avec les espaces publics à réaménager, sont estimés à 192 000 € TTC,
- l'aménagement partiel de la place de la République (2 100 mètres carrés) est estimé à 883 000 € TTC,
- le carrefour de la route de Collonges et l'aménagement de poches de stationnement transitoires sont estimées à 275 000 € TTC.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme porte sur un montant de 250 000 € TTC et permettra de financer les études de maîtrise d'œuvre et les différentes études techniques nécessaires (relevés topographiques, diagnostic réseaux et phytosanitaire) :

- 175 000 € TTC pour la mission de maîtrise d'œuvre,
- 75 000 € TTC pour la réalisation d'études techniques (relevés topographiques, diagnostic réseaux et phytosanitaire).

Ce projet d'aménagement des espaces publics du centre de Saint Cyr au Mont d'Or relève de la compétence simultanée de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, qui sont :

- la Communauté urbaine de Lyon, au titre de l'aménagement du domaine de voirie et des espaces publics,
- la commune de Saint Cyr au Mont d'Or, au titre de la création des espaces verts et cheminements piétons, éclairage public, fontainerie, jeux pour enfants et toilettes publiques.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement harmonieux et de réalisation cohérente des espaces publics de l'agglomération, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Communauté urbaine qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

A cet effet, une convention de maîtrise d'ouvrage unique doit être signée entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Saint Cyr au Mont d'Or. Elle précise les modalités d'intervention de la Communauté urbaine en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération et les modalités de répartition financière entre la ville de Saint Cyr au Mont d'Or et la Communauté urbaine.

A l'issue de la réalisation des aménagements, les ouvrages seront remis à la commune de Saint Cyr au Mont d'Or ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - la réalisation, par la Communauté urbaine de Lyon, de l'aménagement des espaces publics du centre de la commune de Saint Cyr au Mont d'Or dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

b) - le programme d'aménagement de l'opération.

c) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2372, pour un montant total de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant :

- 60 000 € TTC en 2011,
- 190 000 € TTC en 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.**